



CANTINE SCOLAIRE
BULLETIN D'INSCRIPTION
2023 / 2024

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Adresse de facturation :

☎ Domicile :

N°CAF obligatoire :

☎ Portable père :

☎ Mère :

✉

✉

ENFANT(S) INSCRIT(S) A LA CANTINE

NOM / PRENOM	Date de naissance	Classe	JOURS D'INSCRIPTION				A COMPTER DU
			L	M	J	V	

Habitudes alimentaires : Traditionnel Sans porc Végétarien

Votre enfant est-il allergique ? Si oui, à quoi ?

1^{er} enfant par repas	4.00 €
2^{ème} enfant par repas	3.67 €
3^{ème} enfant et plus par repas	3.35 €
Tarif PAI repas fourni par les parents par repas	1.70 €
Enfant extérieur par repas	4.00 €

Problème médical nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

MENTION OBLIGATOIRE :

EMPLOYEUR DU PERE :

ADRESSE :

☎ :

EMPLOYEUR DE LA MERE :

ADRESSE :

☎ :

IMPORTANT :

Toute inscription devra être remise au secrétariat de la mairie

revêtue de la mention :

Bon pour acceptation du règlement

Fiche d'inscription à remettre en MAIRIE avant le **07/07/2023 impérativement.**

Le Mesnil-Aubry, le

Lu et approuvé

Signature du représentant légal :



INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE
DE 7h30 A 8h30
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

NOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	PRENOM(S)	CLASSE(S)

Les tarifs de l'accueil périscolaire

Dépannage matin ou soir	3.50 €
Forfait matin	16.00 €
Forfait soir	16.00 €
Forfait matin et soir	32.00 €
Forfait matin et soir extérieur mensuel	37.00 €

Nous vous demandons, pour ce tarif, un engagement pour l'année scolaire 2023/2024.
Le règlement s'effectuera à l'ordre du Trésor Public, dès réception de l'avis de la somme à payer.

Nous vous prions de bien vouloir remettre ce formulaire dûment complété en mairie.

Je soussigné,

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

Désire que mon(mes) enfant(s) reste(ent) à l'accueil périscolaire. J'ai pris bonne note que c'est un engagement annuel.

Bon pour acceptation du règlement et de l'(des) inscription(s).

Le Mesnil-Aubry, le.....

Lu et approuvé

Signature du représentant légal



**INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE / ETUDE MUNICIPALE
DE 16 H 30 A 18 H 30
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

NOM(S) DE(S) L'ENFANT(S)	PRENOM(S)	CLASSE(S)

Nous vous demandons, pour ce tarif, un engagement pour l'année scolaire 2023/2024.

Dépannage matin ou soir	3.50 €
Forfait matin	16.00 €
Forfait soir	16.00 €
Forfait matin et soir	32.00 €
Forfait matin et soir extérieur mensuel	37.00 €

Le règlement s'effectuera à l'ordre du Trésor Public, dès réception de l'avis de la somme à payer.

Nous vous prions de bien vouloir remettre ce formulaire dûment complété en mairie.

Je soussigné,

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....
.....

Désire que mon(mes) enfant(s) reste(ent) à l'accueil périscolaire. J'ai pris bonne note que c'est un engagement annuel.

Bon pour acceptation du règlement et de l'(des) inscription(s).

Le Mesnil-Aubry, le.....

Lu et approuvé

Signature du représentant légal



REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire fonctionne durant l'année le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative.

Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité d'une équipe de « surveillants et animateurs » constituée d'agents qualifiés de la mairie.

CHAPITRE 1 - INSCRIPTIONS :

Article 1 – Usagers

Le service de restauration est réservé aux enfants scolarisés à l'école du Mesnil-Aubry, dont les parents travaillent. **Tout enfant n'ayant pas participé à la classe le matin, ne pourra pas bénéficier le midi du service restauration.**

En cas d'absence d'un enseignant, il n'y aura pas d'annulation systématique de la cantine.

En raison de la capacité d'accueil limitée, et dans le respect des règles de sécurité, l'accès des usagers au service, pourra être refusé en l'absence de places disponibles.

Article 2 – Dossier d'admission

La famille remplit obligatoirement une fiche d'inscription courant juin qui doit être rendue au plus tard le 30 juin 2023. La fiche d'inscription est à renouveler chaque année.

Article 3 – Fréquentation

Elle peut être :

- ✓ Régulière : 4, 3, 2, ou 1 fois par semaine.
- ✓ Occasionnelle : Sous réserve de places disponibles.

Toute absence de l'enfant doit être signalée au secrétariat de la mairie par mail :
v-dartus.mairie@orange.fr , n-bergerat.mairie@orange.fr , c-delrue.mairie@orange.fr

ANNULATION DE CANTINE

- ✓ Les repas ne seront pas facturés sur présentation d'un certificat médical établi en original sur lequel figurent les dates de début et de fin d'interruption de la fréquentation scolaire.
- ✓ Si l'annulation est justifiée par courrier des parents déposé en mairie, soit par mail 48 heures avant l'absence.
- ✓ Pour le lundi prévenir le vendredi avant 9h00.
- ✓ Pour le jeudi, prévenir le mardi avant 9h00.

Sans justificatif d'absence, le repas sera facturé.

Article 4 – Tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Un tarif dégressif est appliqué aux familles qui ont plusieurs enfants inscrits à la cantine.

- ✓ 1^{er} enfant : 4.00 € (ATTENTION Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023)
- ✓ 2^{ème} enfant : 3,67 €
- ✓ 3^{ème} enfant : 3,35 €
- ✓ Tarif PAI repas fourni par les parents : 1,70 €
- ✓ Enfant extérieur à la commune : 4,00 €

Article 5 – Paiement

Les parents s'engagent pour le trimestre entier et paient leur facture directement à l'ordre du Trésor Public à la Trésorerie de Sarcelles.

CHAPITRE 2 – ACCUEIL

Article 1 - Discipline

La discipline est identique à celle exigée dans le cadre de l'école, à savoir :

- ✓ Respect mutuel, les enfants s'adressent poliment aux personnes responsables du service,
- ✓ Chaque enfant s'interdit tout mot, geste ou parole qui peut porter préjudice à leurs camarades,
- ✓ Tout jeu avec la nourriture est interdit.

Un enfant qui poserait des problèmes de discipline pourra, après avertissement resté sans effet, être exclu des effectifs de la cantine.

Article 2 - Restrictions alimentaires

Les parents d'un enfant qui présente des intolérances à certains aliments doivent fournir un certificat médical (un PAI projet d'accueil individualisé) à l'école et en mairie.

Pour les parents qui souhaitent que leur enfant consomme des repas végétariens ou sans porc, cette information doit être précisée sur le bulletin d'inscription.

CHAPITRE 3 – FONCTIONNEMENT

Article 1 - Changement

Tout changement de situation familiale ou professionnelle devra être porté à la connaissance du service scolaire de la mairie.

Article 2 - Respect des engagements

Pour une meilleure stabilité des effectifs, chaque enfant utilisant le service de la restauration scolaire devra y prendre ses repas régulièrement selon l'engagement pris par ses parents lors de l'inscription.

Article 3 - Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

NOM DE FAMILLE :

Le Mesnil-Aubry, le

Lu et approuvé

Signature des parents ou du représentant légal :

CLASSE :

Date de Naissance :

ENFANT :



URGENCE

Personnes à joindre par ordre de priorité :

Nom :	Prénom :	Tel :	Lien avec l'enfant :
.....
.....
.....

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant
.....AUTORISE / N'AUTORISE PAS* que ce dernier soit photographié et que les images puissent être diffusées.

Date :/...../.....

Signature :

*barrez la mention inutile

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant
.....AUTORISE / N'AUTORISE PAS* que ce dernier parte seul de la garderie à l'horaire indiqué par les parents.

Date :/...../.....

Signature :

*barrez la mention inutile

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom :	Prénom :	Tel :	Lien avec l'enfant :
.....
.....
.....

Je soussigné(e) Mr et Mme, Mr ou MmePère, mère, tuteur, tutrice,
Responsable de l'enfant,

-Confirme la présente demande d'inscription ainsi que l'exactitude des renseignements inscrits, et autorise mon enfant à participer à toutes les activités.

-M'engage à signaler dans les plus brefs délais, tout changement dans les renseignements portés sur la fiche.

Date :/...../.....

« Lu et approuvé »
Signature(s)